fait le principal mérite de ſon ouvrage, & doit lui obtenir la préférence ſur tous ceux qui traitent de cette matiere par la méthode ordinaire. Il ſe flatte que tous les Négocians, & principalem^t les banquiers, en retireront un très-grand avantage, puiſqu'en ſuivant ſa méthode, ils éviteront au moins les trois quarts du travail, ſoit dans les opérations ſimples des changes, ſoit dans les arbitrages de toutes les places entr'elles. Quelques exemples feront voir la preuve de ce qu'il avance.

EXEMPLE.

On veut réduire piaſtres 3941 2 Re. 12 qtos. d'Eſpagne, en livres hors de banque de Gênes au change de piaſtres 126 $\frac{1}{2}$ de 8 Rx. de 5 ℔ 15 hors de banque.

MÉTHODE ORDINAIRE.

Piaſtres 100.

Piaſtres. 126 $\frac{1}{2}$
2
253

Piaſtres. 3115 13 8
L. 5 15

15578 8 4
1557 16 10
778 18 5

Livres. 17915 3 7 hors de banque.

Piaſtres 3941 2 12
100

394100
25
6 5
3 2 6

394134 7 6
2

788268 15
292
396
1438
173
20

3475
945
186
12

2232
208

MÉTHODE ABREGÉE.

Piaſtres 3941 2 12
Clef.....506232

197067 1 8 (*)
$\frac{1}{11}$ *Livres* 17915 3 11 hors de banque.

(*) *Il faut prendre garde que ces fractions ſont des fractions de piaſtres qu'il faut réduire en fractions de livre pour en prendre le* $\frac{1}{11}$ *le réal qui eſt la huitiéme partie de la piaſtre équivaut à* 2 ß 6 d., *huitiéme partie de la livre, & les 8 quarters moitié du réal à* 1 ß 3 d.

AUTRE EXEMPLE.

On veut réduire dts. 1358 10 8 cts. de Veniſe en livre hors de banque de Gênes au change de Marchettis 95 $\frac{5}{6}$ B°. p. Z 1 de 4 ℔ 12 ß hors de banque.

Le ducat vaut 124 marchettis, & ſe diviſe en 24 gros, le gros en 12 picciolis.

Pour convertir le ducat de banque en ducats courants, il faut y ajouter un agiot de 20 pour cent, & un ſur-agio de 29, & quelquefois 29 $\frac{1}{2}$ pour cent.

MÉTHODE ORDINAIRE

Dts. 129

Dts. 120

Dts. 877 13 1 banque.

Marchettis. 124

3508
10524
62
5

March. 108815

Dts. 100

Dts. 10531 1 4

Dts. 100

Dts. 1358 10 8
100

135800
33 8
8 8
2 18 8

135844 10 8
684
394
7
24

178
49
12

596
80

Dts. 1053 1 4
100

105300
4 4
1 9 4

105305 13 4
930
905
65
24

1573
373
13
12

160
40

Marchettis. 108815
6

Marchettis. 95 £ 6

575

1135 9 2

Livres. 4 12 2

4541 16 8
567 14 7
113 10 11

Livres. 5223 2 2 hors de banque.

652890
778
2039
3140
265
20

5300
125
12

1500
350

MÉTHODE ABREGÉE.

38449612
1358 10 8

522145730 96
1281
320
106

Livres 5223 16 4
3 3 hors de banque (a)

Les briévetés dont l'Auteur ſe ſert dans ces exemples, ainſi que dans toutes les opérations de ſon traité, ſont d'une invention ſi ſinguliere, qu'elles pourront paroître impoſſibles dans la pratique, & même fauſſes dans la théorie, aux perſonnes les plus verſées dans la ſcience des nombres; mais on n'ignore pas que les nouvelles découvertes annoncent toujours quelque choſe d'extraordinaire, & on ne doit pas porter un jugement trop précipité ſur l'ouvrage dont la lecture fera bientôt diſparoître les préjugés auxquels on auroit pu ſe livrer. La maniere d'opérer par le moyen de ces brievetés y eſt expliquée avec une ſimplicité qui les met à la portée de tout le monde, & les principes ſur leſquels elles ſont fondées, y ſont démontrés avec la plus grande évidence.

L'Auteur s'eſt cru permis de laiſſer une ſorte de confuſion dans le premier exemple de ces brievetés, pour que l'on ne vint pas à découvrir la clef de ſa méthode avant qu'il ait mis ſon ouvrage au jour. Elle a pour baſe une regle générale qui une fois bien connue mettra tout le monde à même de trouver de nouvelles brievetés, ſans avoir beſoin de recourir à l'ouvrage. Une ſeule multiplication de quelques nombres, que l'on pourra multiplier tout d'un coup, ſuffira dans toutes les opérations, & donnera le quotient que l'on cherche, ſans qu'il ſoit jamais néceſſaire de diviſer.

Pendant quelques mois de ſéjour que l'Auteur fera dans cette Ville, tant pour faire traduire d'Italien en François, que pour faire imprimer ſon ouvrage, il offre de donner aux perſonnes qui le deſireront, des notions pour leur faciliter l'intelligence de ſa méthode, & bientôt il ſe flatte de pouvoir donner au public le *proſpectus* de ſon ouvrage, dans lequel il indiquera les conditions auxquelles on pourra ſouſcrire. (b)

(a) *L'opération par la méthode abregée donne quatre deniers de plus dans le premier exemple, & un ſol un denier dans le ſecond, parce qu'elle raſſemble toutes les fractions qui ſe perdent lorſqu'on opere par la méthode ordinaire.*

(b) *Nous publierons ce Proſpectus auſſitôt qu'il nous ſera remis.*

Il demeure à Lyon grande rue Merciere, maiſon de M. Demareſt, à l'enſeigne du Saint Nom de Jeſus, vis-à-vis le Chameau.

CHANGES A PARIS.

Déc. 1767	*Lundi 7.*	*Mar. 8.*	*Mer. 9.*
Amſterdam.	55 . . .	. . 1 .	. . . .
Londres. .	31 9. 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	176 . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . .	. 1 . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ¼ 1 .	. . . .	. . . .
Lyon St. .	au p. .	. . . .	. . . .

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 9 Décembre 1767.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	709		
Ducats à	96	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	15	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54		*marc.*
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52		
Piaſtres	48	15	

DU HAVRE.

Prix courant de diverſes Marchandiſes pendant le mois de Novembre 1767.

Sucre terré de 48 à 52 ℔ 10 ß le *quintal*, ſuivant la qualité, ſucre brut, 27 à 30 ℔; café de la Martinique, de 22 à 23 ß la *liv.* d°. de S. Domingue, de 19 à 20 ß 6 d.; indigo cuivré, de 5 à 5 ℔ 10 ß; d°. violet & bleu, de 6 à 8 ℔; cacao en grains, 16 ß; rocou, de 30 à 31 ß; gingembre, de 26 à 27 ℔ 10 ß le *quintal*; coton de S. Domingue, de 180 à 195 ℔; d°. de la Martinique & de la Guadeloupe, de 170 à 180 ℔; bois de Campêche, de 12 à 13 ℔.

Huile d'Oneille & de Port-Maurice, 72 ℔ 10 ß; d°. de Provence, de 68 à 70 ℔.

Savon bleu pâle, 52 ℔ 10 ß.

Brai ſec, de 10 à 11 ℔; brai gras, de 30 à 30 ℔ 10 ß le *baril*; goudron, de 18 à 18 ℔ 10 ß la *flute*.

FINANCES.

SUITE *de l'Arrêt du Conſeil d'État du Roi, qui modere les droits attribués aux offices de Jurés-Mouleurs, Viſiteurs, Compteurs, Peſeurs & Meſureurs de bois à brûler & charbons, &c.*

LE Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne que l'Édit du mois de Mars 1696 & l'Arrêt du Conſeil du 18 Mai 1767, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur; en conſéquence, que les droits attribués par ledit Édit, aux offices des Jurés-Mouleurs, Viſiteurs, Compteurs, Meſureurs & Peſeurs de bois à brûler & charbons, que Sa Majeſté a réunis à ſon domaine, & des droits deſquels Elle a ordonné que la perception ſeroit faite à ſon profit, ſeront & demeureront fixés, à compter du jour de la publication du préſent Arrêt, ſur tous les bois à brûler & charbons qui ſeroient amenés, tant par eau que par terre, dans toute les villes & fauxbourgs du Royaume, excepté celles de Paris, Lyon & Rouen, dans leſquelles leſdits offices doivent être exercés comme par le paſſé: ſçavoir, pour les bois à brûler de toute eſpece, dans les villes & fauxbourgs en dépendans, où il y a Parlement ou autre Cour ſouveraine, trente ſols par char ou chariot à quatre roues, vingt ſols par charretée ou voiture à deux roues, dix ſols par cent de fagots & cotterets, cinq ſols par cent de bourées, deux ſols par ſomme de cheval ou mulet, un ſol par charge d'âne, & neuf deniers par charge d'homme: dans les villes & fauxbourgs en dépendans, où il y a Evêché ou Siége préſidial, vingt-cinq ſols par char ou chariot à quatre roues, quinze ſols par charretée ou voiture à deux roues, ſept ſols ſix deniers par cent de fagots & cotterets, trois ſols neuf deniers par cent de bourées, un ſol ſix deniers par ſomme de cheval ou mulet, neuf deniers par charge d'âne, & ſix deniers par charge d'homme: & dans toutes les autres villes & fauxbourgs du Royaume, quinze

ſols par char ou chariot à quatre roues, dix ſols par charrete ou voiture à deux roues, cinq ſols par cent de fagots & cotterets, deux ſols ſix deniers par cent de bourrées, un ſol trois deniers par ſomme de cheval, neuf deniers par charge d'âne, & ſix deniers par charge d'homme. Et pour tous les charbons dans les Villes & fauxbourgs en dépendans où il y a Parlement ou autre Cour ſouveraine, trois livres par char ou chariot à quatre roues, 50 ſols par charretée ou voitures à deux roues, cinq ſols par ſomme de cheval ou de mulet, deux ſols ſix deniers par charge d'âne, & deux ſols par charge d'homme : dans les villes & fauxbourgs en dépendans, où il y a Evêché ou Siege préſidial, cinquante ſols par char ou chariot à quatre roues, quarante ſols par charretée ou voiture à deux roues, quatre ſols par ſomme de cheval ou mulet, deux ſols par charge d'âne, & un ſol ſix deniers par charge d'homme : & dans toutes les autres villes & fauxbourgs du Royaume, quarante ſols par char ou charriot à quatre roues, trente ſols par charretée ou voiture à deux roues, trois ſols par ſomme de cheval ou mulet, un ſol ſix deniers par charge d'âne, & un ſol par charge d'homme. Veut Sa Majeſté que les droits ci-deſſus énoncés, ſoient payés comptans par toutes ſortes de perſonnes indiſtinctement, privilégiées ou non privilégiées, exempts ou non exempts, aux entrées des villes & fauxbourgs, & dans les bureaux à ce deſtinés, avant de pouvoir faire décharger les bois & charbons, ſoit dans leur maiſon, ſoit devant leur porte ou ailleurs, à peine de confiſcation des bois & charbons, des charrettes, chevaux, harnois, & de cent livres d'amende : enjoint, ſous les mêmes peines, à tous conducteurs & voituriers, ſoit par eau, ſoit par terre, qui aménéront des bois à brûler & charbons, dans leſdites villes & fauxbourgs, d'en faire déclaration à l'inſtant de leur arrivée, aux bureaux qui ſeront pour ce établis, & d'y prendre acquit des droits, avant de pouvoir conduire & tranſporter leſdits bois à brûler & charbons chez les propriétaires, & les expoſer en vente ſur les places & marchés, ou dans les rues. Veut néanmoins Sa Majeſté que les Bourgeois qui feront venir des bois à brûler & charbons du cru de leurs héritages, pour la proviſion de leur maiſon ſeulement, ne ſoient tenus de payer que la moitié des droits ci-deſſus fixés, en juſtifiant une premiere fois aux bureaux qui ſeront établis pour la perception deſdits droits, de leurs titres de propriété deſdits héritages : ordonne au ſurplus Sa Majeſté, que la perception & le recouvrement des droits énoncés au préſent Arrêt, ſeront faits à l'*inſtar* & de la même maniere que ceux des autres droits d'entrée; à l'effet de quoi les ordonnances & réglemens concernant le ſol pour livre aux entrées ſur les bois, ſeront exécutés, pour ce qui concerne leſdites perception & recouvrement : & ſera le préſent Arrêt imprimé, lu, publié & affiché, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur. Fait au Conſeil d'État du Roi, *&c.*

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Déc.
Marſollier,	14^e.	P.	15
De Tournieres,	15^e.	toutes l.	15
Maigret,	21^e.	L.	15
Filleul,	60^e.	M.	15

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1767.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
Ac. des Indes.	1275		1272 ½
Emp. de la Com.	393		
Prom. à 5 p ⅌	21		21
Prom. à 4 p ⅌	39 ½		40
Bill. de la Com.	402		403
Ac. des Fermes.	847 ½		845
Amortiſſement.	5		4 ½
2 ſ. p. l. du Dix.			
3^e. Loterie.	7		7
Annuités.		FESTE.	345
Coup. d'An.			68
Emp. de 50 mil.	35		33 ½
Emp. de 30 mil.	35		33 ½
Col. 1759.			
Canada.	38		36. 37
4^e. L. Epoques.	15 ½ 11^e. 20 ½		15 ½ 16
Nouette.	33 ½		32
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 99.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Aux Cayes, le 26 Juillet 1767, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; le brut, de 20 à 22 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivre 6 liv.; le coton, 170 liv.

Au Port au Prince, le 5 Août 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 52 à 54 liv.; celui de la ſeconde, de 45 à 46 liv.; celui de la troiſiéme, de 40 à 42 liv.; le commun, de 36 à 38 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 7 liv.; le café nouveau, de 18 à 19 ſols; le coton, 170 liv.; les cuirs, de 7 à 8 liv.; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

A Saint Marc, le 7, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 55 l.; le commun, de 32 à 40 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, de 17 à 17 ſols 6 den.; le vieux, de 15 à 16 ſols; le coton, 180 liv.

Au Cap, le 12, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 56 à 60 liv.; celui de la ſeconde, de 50 à 55 liv.; celui de la troiſiéme, de 45 à 48 liv.; le commun, de 30 à 40 liv.; le brut, de 20 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuivré, de 5 à 6 liv.; le café nouveau, de 17 ſols 6 den. à 18 ſols 6 den.; le vieux, de 13 à 16 ſols; le coton, de 160 à 190 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes, ledit jour 26 Juillet, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 150 liv; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 100 liv.; la commune, 90 liv.; le bœuf ſalé, 80 liv. *le baril*; le petit ſalé, 36 liv. *l'ancre*; le beurre, 30 ſols *la livre*; l'huile, 36 liv. *la cave*; le ſavon, 120 liv. *le cent.*

Au Port au Prince, ledit jour 5 Août, le vin vieux, de 180 à 190 l.; le nouv. de 140 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 75 à 80 liv.; la commune, 60 liv.; le bœuf ſalé, de 66 à 70 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 16 à 18 ſ. *la liv.*; la chandelle, 30 ſ. *la liv.* l'huile, de 24 à 27 l. *la cave*; le ſavon, de 80 à 85 l. *le cent.*

A Saint Marc, led. jour 7, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, de 160 à 180 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 80 à 90 liv.; la commune, de 50 à 60 liv.; le bœuf ſalé, de 72 à 75 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; le beurre, de 20 à 25 ſols *la livre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 90 à 100 liv. *le cent.*

Au Cap, le 12, le vin vieux, de 150 à 180 liv.; le nouveau, de 120 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 80 livres; la commune, 60 livres; le bœuf ſalé, de 54 à 70 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 20 à 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, de 16 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 60 à 70 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Aux Cayes, le ſucre blanc, 13 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 36 den.; le coton, 36 den.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, de 24 à 25 den.; le café, 18 den.; le coton, de 40 à 45 deniers.

A Saint Marc, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, de 14 à 15 den.; l'indigo, 30 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 52 den.

Au Cap, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, de 16 à 17 den.; l'indigo, de 20 à 24 den.; le café, de 16 à 20 den.; le coton, de 30 à 48 deniers.

DE DUNKERQUE.

Arrivée *de Navires.*

Du 15 au 30 Novembre 1767, il eſt entré dans ce Port 11 Navires François de l'encombrement de 671 tonneaux, 14 Anglois de 1033 tonneaux, 10 Hollandois de 564 tonneaux, & 1 Eſpagnol de 50 tonneaux; ſçavoir, des François, la *Légere*, Capitaine *Criſtophe French*, venant du Port au Prince chargé de 166 bariques 123 quarts de ſucre; la *Liberté*, venant de Newport; & l'*Haleine*, venant de Saint Valery-ſur Somme tous deux ſur leſt; le *Saint Jean*, Capitaine *Pierre Coddevin*, venant d'Oſtende avec des toiles & du raiſin; le *Saint Philippe*, de l'Iſle-Dieu ainſi que le ſuivant, Capitaine *Jacques Goiby*; le *Saint Charles*, Capitaine *Charles Pelletier*, venant tous deux de Bordeaux chargés de ſucre, prunes, eau-de-vie & autres marchandiſes; le *Hazard*, de Carteret, Capitaine *Jac. Lemperiere*; le *Bon Louis*, de Cherbourg, Capitaine *François Martin*, venant tous deux de Charente avec de l'eau de vie & du papier; la *Marie*, de Bayonne, Capitaine *Mathieu Darrigade*, venant de Cette; la *Petite Marie Anne*, de Rouen, Capitaine *J.P. Hubert*, venant de Rouen, tous deux

chargés de diverſes marchandiſes ; le *Saint Leger*, de Dieppe, Capitaine *Ant. Nicole*, venant de Seudres avec 84 muids de ſel ; des Anglois, la *Betzy* ; la *Volonté d'Amis*, venant tous deux de Rocheſter ; la *Peggy*, venant de Dublin ; les *Sœurs*, venant de Londres tous quatre ſur leſt ; le *Hadſon* ; l'*Amitié des Freres* ; la *Fortune*, venant tous 3 de Sunderl. ; le *Hardwick*, venant de Newcaſtle tous quatre avec du charbon de terre ; le *Gedeon & Hannach* ; le *Kent*, venant tous deux de Londres avec du tabac en feuilles, du fer, du plomb & d'autres marchandiſes ; le *Lord Chatam*, venant de Cadix chargé de fruits & de différentes marchandiſes ; le *Guillaume & Anne*, venant de Kinſale ; le *Jean & Sara*, venant d'Onega avec planches, poutres, mâtures & autres bois de conſtruction ; l'*Eliſabeth*, venant de Rochefort avec de l'eau-de-vie ; des Hollandois ; le *Jeune Jacques* ; la *Jalouſie* ; les *Deux Freres*, venant tous trois d'Oſtende ; la *Marie* ; la *Dame Marie*, venant tous deux de Fleſſingue ; les *Deux Freres*, venant de Terwer ; les *Trois Freres*, venant de Zerickzée ; les *Deux Freres*, venant de Schiedam ; le *Jeune Sebaſtien*, venant de Dort ; & l'*Eſpérance de Welwaert*, venant de Malaga tous chargés de diverſes marchandiſes ; la *Notre-Dame des Ames*, Eſpagnol, venant de Bayonne chargé d'eau-de-vie, d'eau-de-vie d'Andaye.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 29 Navires François de l'encombrement de 2345 tonneaux, 4 Anglois de 224 tonneaux, 7 Hollandois de 566 tonneaux ; ſçavoir, des François, le *S. Joſeph François* ; le *S. Louis*, allant tous deux à Dieppe ; le *Saint Joſeph* ; la *Perrotine* ; le *Saint Louis* ; la *Marie Anne*, allant tous quatre à Bordeaux ; la *Marie Félicité*, allant à Cherbourg ; le *Jeune Gabriel*, allant à Fecamp ; la *Bonne Intention*, allant à Morlaix ; la *Marie Renée* ; la *Providence* ; la *Marie Génévieve* ; la *Marie Fortunée* ; la *Marie Joſeph*, allant tous cinq à Marennes ; la *Marie Françoiſe* ; les *Deux Henriettes* ; & le *Saint Jean*, allant tous trois à Nantes ſur leſt ainſi que les précédens ; la *Marie Roſe* du Cap & de 140 tonneaux, Capitaine *J. B. Julbin*, allant au Port au Prince ; les *Deux Bergeres*, Capitaine *Brillard*, allant aux Iſles Canaries ; le *Pere de Famille*, de Nantes, Capitaine *Jullien Cornelis* ; le *Singe*, de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Pierre Pruneau*, allant tous deux à Nantes ; la *Belle Roche*, de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Bernabé Dupont* ; la *Marie Chriſtine*, Capitaine *Jacq. Caron* ; le *Prince de Robecq*, Cap. *Mathurin Couſter* ; le *Solide*, Capitaine *Gerard Bart* ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Pierre Matte*, allant tous cinq à Bordeaux ; l'*Eſpérance*, de Saint Valery, Capitaine *Pierre Paumier*, allant à Rouen ; l'*Adelaide*, de Caen, Capitaine *Pierre Trevel*, allant au Havre ; la *Renommée*, de Bayonne, Capitaine *Dominique Portdelanne*, allant à Bayonne chargé ainſi que les 10 autres d'huile, de harengs, de ſuif, d'amidon & d'autres marchandiſes ; des Anglois, le *Lord Chatam* ; la *Britannia*, allant à Londres ; le *George & Jean*, allant à Oſtende avec diverſes marchandiſes ; & l'*Anne*, allant à Porto-Porto avec du charbon de terre ; des Hollandois ; le *Jeune Joſias*, allant à Bordeaux ; le *Jacob & Gertrude*, allant à Amſterdam tous deux ſur leſt ; la *Fortune*, allant à Oſtende ; l'*Anne & Adrienne*, allant à Amſterdam ; la *Cornille*, allant à Roterdam ; les *Deux Freres*, allant à Terveer ; & la *Dame Marie*, allant à Fleſſingue chargés de différentes marchandiſes.

DE NANTES, *le* 28 *Novembre* 1767.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 20 au 26 Novembre 1767, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François, ſçavoir, le *Duc de Bouillon*, de 300 tonneaux, Capitaine *Baudry*, venant du Port au Prince chargé de 322 bariques de ſucre brut, 106 bariques 3 quarts de ſucre terré & tête, 17 futailles 18 quarts d'indigo, 29 futailles 26 quarts de café, 8 balles & ballots de coton, 1 futaille de cacao, 80 cuirs ſecs en poil & 3 caiſſes de confitures ; le *Diligent*, Capitaine *Joſeph Chaton* ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kner* ; la *Sainte Anne Françoiſe*, Capitaine *Jacques Stephan*, venant tous trois de l'Orient avec des cauris, de la porcelaine & des plumes d'oies ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Guy Goeler*, venant de la Flotte avec 13 tonneaux de vin blanc.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires François & 5 Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Nouvelle Heloiſe*, de 300 tonneaux, Capitaine *Leray*, allant à la Guadeloupe ; le *Pompée*, de 150 tonneaux, Capit. *Daniot*, allant à Cadix avec feves & fayols ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Jean Mandret* ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Pierre Legros* ; la *Reine des Anges*, Capitaine *Joſeph le Moel* ; la *Marguerite*, Capitaine *Pierre le Sieur* ; le *Charles Caſimir*, Capitaine *Guillaume de Hulles*, allant tous cinq à Rouen avec froment, ſeigle, pois, feves, orge & ardoiſes ; des Etrangers, le *Jean Gauk*, Capitaine *Johannes Jacob*, allant à Dort ; le *Jeune Sytze*, Capitaine *Harmen Jans*, allant à Amſterdam avec ſucre brut & terré, café, chocolat & chataignes ; la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Patrice de Revilla*, allant à Bilbao ; la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Jean Muſques*, allant au Ferol ; & le *Saint Dominique*, Capitaine *Dominique Equillor*, allant à Cadix chargés de vin de Champagne, de chandelles, de poudre à poudrer, d'ardoiſes, de toile & mouchoirs de chollet, de ſucre terré, d'étamine, de bas de ſoie, de papier peint, de ſavon, de fayols, de mercerie & quincaillerie & de peaux de veau corroyées.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 8 Décembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Mémoires de l'Académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, année 1760.

PArmi les différens Mémoires dont ce volume eſt compoſé, on en trouve un de M. Gleditſch, qui mérite l'attention de ceux qui prennent ſoin des abeilles. Ce ſont des *conſidérations ſur la multiplication précoce des mouches à miel, retrouvée depuis quelques années dans le Margraviat de Luſace, & qui avoit déjà été employée par les Romains, à multiplier les eſſains qui étoient trop diminués.*

Dès la plus haute antiquité il y a eu des peuples qui ſe ſont occupés à élever des abeilles, & en conſéquence il a fallu examiner la nature de ce précieux inſecte, chercher à connoître ce qui lui étoit néceſſaire ou nuiſible, trouver les moyens de réparer les pertes qu'on faiſoit, car perſonne n'ignore que l'abeille domeſtique eſt beaucoup plus foible que la ſauvage, & qu'elle eſt ſujette à certains accidens que la derniere n'éprouve pas.

Les Romains qui donnoient un ſoin particulier aux mouches à miel, avoient l'attention, après une mortalité, d'augmenter chaque ruche mere qui ſe trouvoit affoiblie. Ils choiſiſſoient pour cette opération la ſaiſon de l'année la plus convenable, & ils introduiſoient dans cette ruche mere un jeune eſſain & quelquefois deux, pour faciliter la continuation des trav. néceſſaires. Ils employoient encore un autre moyen qui étoit plus commode & plus facile. Ils tiroient des ruches les plus fortes, les plaques ou tables qui contenoient trois ſortes de pontes, & les plaçoient dans celles qui étoient affoiblies. Par le développement de ces œufs, ces dernieres recevoient l'accroiſſement dont elles avoient beſoin.

M. Gleditſch rapporte pluſieurs grands paſſages de Columelle pour autoriſer ce qu'il avance, il en conclud que la même méthode pratiquée depuis une vingtaine d'années dans le Margraviat de Luſace, n'eſt point nouvelle, comme on auroit pu le conjecturer d'après un ouvrage Allemand de M. Schirach, dont M. Gleditſch paroît cependant faire un grand cas.

Extrait d'une lettre écrite de Coppenhague, le 14 Novembre 1767.

La commiſſion qui a été nouvellement établie par le Roi de Danemarck a principalement pour objet d'abolir la ſervitude à laquelle les Payſans ſont encore aſſujettis dans la plupart des Provinces de ce Royaume, & de leur donner l'entiere propriété de leurs perſonnes & de leurs terres. Depuis pluſieurs ſiecles ils ſont privés de ces deux biens, & leur ſervitude quoique beaucoup plus légere que celle du Payſan Polonois, n'a pas laiſſé de produire ſon effet inévitable, c'eſt-à-dire, la dégradation de cette claſſe intéreſſante & nombreuſe de la Nation, le dé-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

couragement, la perte de l'induſtrie, la pareſſe, & enfin une dépopulation ſenſible. L'affranchiſſement des Payſans de ce Royaume, qui a été quelquefois tenté & toujours deſiré par les vrais patriotes, les politiques éclairés & les amis de l'humanité, avoit rencontré juſqu'ici des obſtacles qu'on avoit cru inſurmontables; il étoit réſervé à un Monarque qui réunit en lui tous ces caracteres, de reprendre ce projet ſalutaire, & de le conduire à ſa perfection.

De Londres.

Prix du grain le 24 Novembre.

Le quarter de 472 liv. de 16 onces.

	ſhillings.
De Froment.....	de 45 à 55
De Drêche.....	31...34
De Seigle.....	21...23
D'Orge.....	22...27
D'Avoine	14...20

Le Miniſtere a employé depuis la ſéparation du Parlement, des perſonnes entendues dans l'agriculture, à viſiter tous les pays à grains de ce Royaume, pour avoir un rapport certain de la qualité & de la quantité des différentes eſpeces de grains qu'ils produiſent.

EXTRAIT

D'une lettre de Shetland, datée du 12 Nov.

J'ignore quel ſuccès aura eu la pêche de Terre-Neuve; mais je ſuis aſſuré que celle de Shetland produiroit avec le temps une ſomme ſuffiſante pour acquitter la dette nationale, ſi on lui donnoit un encouragement convenable.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 24 Novembre 1767.

RÉFLEXIONS

D'un Anglois ſur la cherté des grains.

Il eſt vrai que le Parlement a défendu l'exportation de toute eſpece de grain, qu'il en a permi l'importation, & qu'il a fait défenſe aux Diſtillateurs de faire uſage du froment; mais il me paroît clair que tant qu'il ſera permis d'exporter ſans reſtriction le produit de notre grain, (je veux dire les eaux-de-vie) & que le Gouvernement payera une gratification pour l'exportation de ces eaux-de-vie, le prix du grain continuera néceſſairement à être très-haut, car quoiqu'on doive pour le préſent ne faire uſage que d'orge pour la diſtillation, cependant cette ſorte de grain eſt devenue abſolument néceſſaire aujourd'hui pour faire du pain, & c'eſt actuellement, comme cela a été depuis quelque temps, la principale reſſource de pluſieurs de nos Provinces du Nord & de l'Oueſt, comme dans le L'hincolnshire, le L'hancashire, le Nottinghamshire, dans le Derbyshire, *&c.* & dans ces années de diſette de froment, le pain d'orge fait la principale nourriture des deux tiers des pauvres de ces Provinces. Il eſt aſſurément contradictoire de permettre l'exportation du produit de l'orge, en même-temps que l'on défend l'exportation de ce grain même. Si l'on veut permettre que l'on faſſe & que l'on boive en Angleterre des eaux-de-vie de grain, quoique très-préjudiciables à la ſanté & aux mœurs de la plus baſſe claſſe du peuple; néanmoins, puiſque la prudence avoit ſuggéré l'idée d'empêcher l'exportation du grain,(*a*) on auroit pu prendre auſſitôt la même précaution pour empêcher celle des eaux-de-vie de grain. Nous pouvons nous paſſer d'eau-de-vie, mais non pas de grain.

Lorſque les Diſtillateurs ſont dans le fort de leur ouvrage, ils emploient une quantité prodigieuſe de grain; ſi l'on ne leur interdit pas l'uſage de l'orge & de la dreche, le prix de l'une & l'autre de ces denrées augmentera néceſſairement, quoiqu'il ſoit aujourd'hui très-haut, & le froment deviendra auſſi beaucoup plus cher, par la raiſon que quand le prix d'une eſpece de grain vient à hauſſer, il influe ſur tout le reſte. Pluſieurs millions d'Habitans ſouffrent du haut prix du grain, le pauvre meurt pour ainſi dire de faim, les

(a) *Il paroît que les Anglois ne ſont pas encore perſuadés des grands avantages qui réſulteroient du libre commerce des grains.*

perſonnes de la moyenne claſſe ſont dans la plus grande détreſſe ; on eſpere de l'humanité & de la ſageſſe du Parlement, qu'il fera enſorte d'empêcher que l'on emploie aucune eſpece de grain pour la diſtillation, ce qui réduira néceſſairement le pain à un prix raiſonnable.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Nov. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.				METZ.				BORDEAUX.				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Aire.	22	10		Longwy.	14	5	9	Agen.	18	18		Albi.	21	8	1
Arras.	22	18	6					Bazas.	22	1		Alet.			
Bailleul.	27	6	11	Metz.	15	15	6	Bergerac.	19	3		Beziers.	30		6
Bapaume.	22	14	8	Montmedy.	13*	10	10	Blaye.	17	15		Carcaſſonne.	23	19	10
Bergues.	26	5	10					Bordeaux.	23*	10		Caſtelnaudary			
Bethune.	25	19	2	Phalsbourg.	18*	5	4	Caſtel Jaloux.	21			Caſtres.	23	14	4
Caſſel.	28	16		Sarrebourg.	16	16		Condom.	18	9		Lavaur.	19*	6	3
Douay.	26	16	3					Libourne.	21			Limoux.	25	16	10
Dunkerque.	30*			Sarlouis.	14			Marmande.	20	12					
Gravelines.	27	3	8	Sedan.	17	7		Monffauquin.	18	6		Montpellier.			
Heſdin.	23	4						Nerac.	20			Narbonne.	28	8	10
Lille.	27	7		Thionville.	14	10	10	Nontron.	18			Niſmes.	32	10	4
S. Omer.	26	3	1	Toul.	17	2		Perigueux.	18	15		Pezenas.	33*	13	9
S. Pol.	19*	10						Ste. Foy.	18			S. Papoul.			
S. Venant.	27			Verdun.	15	12		Sarlat.	16*	7					
				Vic.	14	3	6	Villeneuve.	20	8		Toulouse.	22	5	9
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep.	25	11	8	From. le ſep.	15	11	7	From. le ſep.	19	10	4	From. le ſep.	25	15	3
Pain la liv.		3	8	Pain la liv.		2		Pain la liv.		2	1	Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	6	1		Avoine le ſ.	4	6		Avoine le ſ.	9	7	1	Avoine le ſ.	9	10	8
Foin le q.	1	10		Foin le q.	1	8	7	Foin le q.	3	14		Foin le q.	2	19	11
Paille le q.	1	1		Paille le q.		9		Paille le q.	1	7	6	Paille le q.	1	4	11

Annonces de livres.

Philosophical transactions, ou *tranſactions philoſophiques, contenant une relation exacte des recherches, des obſervations & des travaux des Sçavans d'Angleterre & des diverſes parties du monde*, tom. LVI^e. pour l'année 1766, à Londres, chez Davis & Reymers, 1767.

Nous ne ferons point mention de toutes les pieces contenues dans ce recueil, nous nous bornerons à faire ſeulement connoître celles qui ont du rapport avec les matieres que nous traitons ; en conſéquence nous ne parlerons que de deux morceaux qui y ſont relatifs.

1°. Extrait de deux lettres écrites à M. Emanuel da Coſta, Bibliot. de la Soc. R. par M. Guil. Borlaſe, de Ludwan en Cornouailles, *contenant une deſcription minéorologique d'un étain qu'on trouve à Ludwan, avec le réſultat de diverſes expériences faites par M. da Coſta, pour conſtater l'utilité de de cette découverte.*

2°. *Deſcription exacte, nouvelle & curieuſe de la cochenille Polonoiſe, par M. Wolf de Warſovie.*

L'Auteur de ce Mémoire avoit envoyé à Londres des cochenilles mâles & femelles, qui s'attachent particuliérement en Podolie & dans l'Ukraine, ſur les racines du *poligonum minus*, ou du *Scleranthus de Gaſpard Bauhin*; M. Wolf aſſure qu'il n'eſt pas rare d'en trouver ſur l'argentine & le fraiſier. On les recueille pendant les mois de Juin, de Juillet & d'Août.

D. Jac. Chriſt. Schæfferi icones inſectorum circa Ratisbonam indigenorum, coloribus naturam referentibus expreſſæ. 7 volumes en Latin & en Allemand, à Ratisbonne, chez Zunckel 1767. On trouve à la fin de cet ouvrage une table alphabétique des inſectes diviſés par genres, par familles & par eſpeces.

M. Oder, Profeſſeur à Copenhague, vient de publier dans cette capitale 60 planches en taille douce pour ſon ouvrage, intitulé : *Flora Danica.* On diſtingue dans ces planches, outre les plantes qui croiſſent en Dannemarck, en Norwege & dans le Holſtein, quelques végétaux curieux recueillis en Iſlande par M. Kœnig. M. Oder ſe propoſe de publier de nouvelles deſcriptions, avec des remarques qui indiqueront l'uſage qu'on pourra faire des plantes dont il parlera.

AVIS.

M. Antoine Bellon, demeurant à Marſeille près de Sainte Barbe, ayant réſolu de quitter cette Ville, avertit qu'il fera vendre en gros ou en détail aux encheres publiques, le 15 de Mars 1768, ſon cabinet de curioſités d'hiſtoire naturelle. Il conſiſte, 1°. dans une collection de très beaux tableaux, de très-belles eſtampes, tant encadrées qu'en feuilles, & 3000 volumes de très-bons livres en tous genres. 2°. En une belle collection de toutes les pierres précieuſes, comme diamants, rubis, emeraudes, *&c.* une grande quantité de fort belles pierres gravées, comme agates, jaſpes, cornalines, *&c.* 3°. Une collection de plus de quatre milles coquilles, tant des Indes que d'autres pays. 4° Une quantité de belles porcelaines, grandes urnes de vieux japon & autres. 5°. Pluſieurs inſtrumens de phyſique. 6°. Une grande quantité de figures en bronze, tant anciennes que modernes. 7°. Pluſieurs branches de corail, parmi leſquelles il y en a une qui n'a gueres de pareilles en France, ayant environ 14 pouces de hauteur ſur ſeize pouces de largeur, & trois pouces & demi d'épaiſſeur dans ſon pied; elle forme très-bien l'éventail. 8°. Une collection de médailles en argent & en bronze. 9°. Une collection de figures Egyptiennes en bronze & pluſieurs lampes ſépulchrales. 10°. Une collection de poiſſons, de cruſtacées, de ſerpents, d'oiſeaux, quantité de pétrifications, madrepores, lithophites, dandrites, pierres ſtellatitiées, pluſieurs embrions dans de l'eſprit de vin, quelques pieces anatomiques. 11°. Une collection de preſque toutes les plantes uſuelles, ſelon le ſyſtême de Linœus, renfermées au naturel dans ſept volumes. 12°. Une grande quantité de figures en terre cuite modelées par Verdier. 13°. Une collection de figures Chinoiſes en marbre de la Chine. *&c.*

COMMERCE.

SUITE *de la vente des Marchandiſes de la Compagnie des Indes Hollandoiſes.*

SUITE DES TOILES DE COTON.

CHelaſſes de Hougly de 20 ſur 1 $\frac{7}{8}$ cob. 3^{e} ſ. à 8 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — Gingans Pinas ſuperfins de Hougly, de 20 ſur 2 cob. 1re & 2^{e} ſ. à 13 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — Sirfacas ſuperfins de Hougly, de 30 ſur 2 cob. 2^{e} ſ. à 35 fl. la p. — 2^{e} & 3^{e} ſ. de 34 à 34 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — 3e ſ. de 34 à 40 fl. la p. — Sigtermans fay de Hougly, de 30 ſur 2 cob. 3^{e} ſ. à 19 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — Nillas fins de Hougly, de 20 ſur 2 cob. 1re ſ. à 10 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — 2^{e} ſ. à 9 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — 3^{e} ſ. à 9 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — ord. 2^{e}. ſ. à 7 $\frac{1}{4}$ fl la p. — 2^{e} & 3^{e} ſ. à 6 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — mouchoirs kiſmis fins de Hougly, de 17 ſur 1 $\frac{3}{4}$ cob. 2^{e} ſ. 10 fl. la p. — ord 3^{e} ſ. de 8 à 8 $\frac{1}{2}$ fl la p. — 2^{e} & 3^{e} ſ de 8 $\frac{1}{8}$ à 8 $\frac{1}{2}$ fl la p. — Romals fins de fil de Hougly, de 16 $\frac{7}{8}$ ſur 1 $\frac{1}{4}$ aune 2^{e} ſ. à 9 fl la p. — 3^{e} ſ. de 8 $\frac{1}{8}$ à 8 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — de 15 ſur 1 aune 2^{e} ſ. a 6 $\frac{1}{8}$ fl. la la p. — 3^{e} ſ. de 5 $\frac{3}{4}$ à 5 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — bleu, rouge & blanc 2^{e} & 3^{e} ſ. à 8 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — 3

de sorte de 7 à 7 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — Commune d°. de 15 sur 1 aune 1re & 2e s. de 5 $\frac{1}{4}$ à 5 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — 3e s. de 4 $\frac{1}{4}$ à 4 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — bleu, rouge & blanc 2e s. de 5 $\frac{3}{8}$ fl. la p. — 2e & 3e s. de 4 $\frac{7}{8}$ à 5 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — 3e s. de 4 à 4 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — bleu & blanc 3e s. à 4 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — Sigtermans de Hougly, de 17 $\frac{1}{2}$ sur 1 $\frac{3}{4}$ cob. 3e s. à 8 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — Sesterganti de Paliacatte, 8 à la p. de 1 $\frac{1}{4}$ aune nouveau montre à 14 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — sorte de la Comp. à 14 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — sorte nouveau de 1 $\frac{1}{8}$ aune à 10 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — de 1 aune à 7 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — 16 à p. de 1 aune s. de la Comp. à 14 $\frac{1}{4}$ fl. la p.

La suite à l'Ordinaire prochain.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 23 Nov. 1767.

SÇAVOIR:

SOIE TANY DE BENGALE.

1 ST. de 7 ℔ 10 ß à 8 ℔ 5 ß — 1 ST. de 7 ℔ 18 ß à 7 ℔ 19 — 1 ST. de 6 ℔ 8 ß à 6 ℔ 13 — 1 ST. de 7 ℔ 1 ß à 7 ℔ 2 — 2 ST. & 2 ST. de 12 ℔ à 13 ℔ 2 ß — 2 ST. & 2 ST. de 10 ℔ 12 ß à 11 ℔ 3 ß — 2 AST. à 7 ℔ 6 ß — 3 ST. de 14 ℔ 5 ß à 15 ℔ 14 — 3 ST. & 3 ST. de 13 ℔ 5 ß à 13 ℔ 10 — 3 ST de 12 ℔ 6 ß à 12 ℔ 10 — 3 AST & 3 AST de 13 ℔ 5 ß à 14 ℔ 5 — 3 AST de 13 ℔ 8 ß à 12 ℔ 16 — 4 ST. de 16 ℔ 1 ß à 17 ℔ 8 — 5 ST. de 17 à 19 ℔ — 10 ST. de 10 ℔ 11 ß à 11 ℔ 1 — 11 ST. de 15 ℔ à 15 ℔ 9 ß — 12 ST. de 15 ℔ à 16 ℔ 6 ß — 4 SC. de 8 ℔ 12 ß à 9 ℔ — 5 SC. de 16 ℔ 16 ß à 16 ℔ 8 ß.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 5 Décembre 1767.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	709		
Ducats à	96	10	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	15	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54		marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52		
Piastres	48	15	

CHANGES A PARIS.

Déc. 1767	*Jeudi 3.*	*Ven. 4.*	*Sam. 5.*
Amsterdam.	55 . . .	. . . .	. . . .
Londres. .	21 9. 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	176 . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 $\frac{1}{4}$ 1 .	. . . .	. . . .
Lyon St. .	au p. .	. . . .	. . . .

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 24 Nov. 1767.*

	Escalins.
Amsterdam à deux usances .	34 10
Dito, à vue	34 6
Hambourg, à deux usances $\frac{1}{2}$.	34 7
	Deniers st.
Paris, à un jour de date. . .	31 $\frac{3}{8}$
Dito, à 2 usances.	31
Bordeaux à 2 us.	31
Cadix	39 $\frac{5}{8}$ à $\frac{7}{2}$
Lisbonne.	66 $\frac{1}{2}$
Livourne.	49 $\frac{5}{8}$

OBSERVATIONS

Sur l'Horloge de M. Harrison.

On est occupé depuis long-temps à chercher un véritable moyen pour trouver les longitudes en mer, (découverte qui seroit si avantageuse à la navigation) & cependant malgré le grand nombre d'instrumens inventés pour parvenir à ce but, il sembleroit qu'on en est encore éloigné, puisqu'on prétend que l'horloge inventée par M. Harrison, pour trouver les longitudes, ne peut avoir l'effet qu'il a annoncé. Parmi les differens critiques qui l'ont attaqué, il paroît que M. Maskelyne, Auteur d'un *Pamphlet* (a) publié dernièrement sous les auspices du Bureau de la longitude à Londres, est son plus grand adversaire. M. Harrison a cru devoir y répondre, & cette réponse qui est

(a) *Ce mot Anglois signifie une feuille volante, un petit imprimé.*

imprimée, ſe vend à Londres chez Sandby. Nous n'en donnerons point l'analyſe, & nous nous contenterons d'en rapporter un paſſage, qui, en mettant le Lecteur au fait de la queſtion, lui fera connoître en même temps les principes de M. Harriſon.

La longitude, dit-il, d'un endroit quelconque, eſt ſa diſtance vers le Levant ou le Couchant d'un lieu donné, & nous devons chercher une méthode ſûre de trouver ſur mer de combien nous nous ſommes éloignés vers le Levant ou le Couchant de l'endroit d'où nous avons fait voile. L'application d'une horloge pour parvenir à cette découverte, eſt fondée ſur les principes ſuivans.

La ſurface de la terre eſt diviſée en 360 parties égales, marquées par des lignes imaginaires, tirées du ſeptentrion au midi, & qu'on appelle *dégrés de longitude*; or, la révolution diurne de la terre qui ſe fait autour de ſon axe du Couchant au Levant, eſt achevée dans l'eſpace de 24 heures. Il faut donc que durant cet eſpace de temps, chacune de ces lignes ou dégrés ſe trouve ſucceſſivement diamétralement oppoſée au ſoleil, ce qui fait le point de Midi ou le milieu exact de la journée ſous chacun de ces dégrés. Il s'enſuit de ces principes, que depuis le moment qu'un de ces degrés quelconque paſſe par le diſque du ſoleil, juſqu'à ce que le ſuivant y paſſe à ſon tour, il y a préciſément un intervalle de quatre minutes; car 24 heures diviſées par 360, en donneront 4 par fraction; enſorte qu'à chaque degré de longitude qu'on navige vers le Couchant, il ſera néceſſairement midi 4 minutes à notre horloge, & à chaque degré qu'on navigera vers le Levant, il ſera midi moins quatre minutes, *&c.* On peut donc s'aſſurer, en quelque lieu qu'on ſoit en mer, de l'heure qu'il eſt, & cela au moyen des obſervations connues & faciles à faire, pourvu que le ſoleil ſe montre ſeulement pendant quelques minutes. Il faut cependant que ce ſoit dans l'intervalle où le ſoleil a encore dix degrés à parcourir juſqu'à midi, & où il va juſqu'au dixiéme degré d'après midi. Donc, conclud M. Harriſon, d'après cette obſervation, l'horloge nous indique en pleine mer à quelle diſtance nous ſommes du lieu d'où nous ſommes partis, & conſéquemment la longitude exacte de la plage ſur laquelle nous navigeons. *&c.*

5° Ces raiſonnemens nous ont paru très-ſolides, cependant n'étant point Juges compétens en cette matiere, nous ne déciderons point entre M. Harriſon & ſon antagoniſte.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette du Commerce.

Puiſque tout concourt, Meſſieurs, plus que jamais au bien public, je dois vous prévenir qu'un de ſes objets très-importans, ne demande plus qu'une ſollicitation fort légere, pour être conſommé à la ſatisfaction de tous ceux qui s'occupent des matieres économiques & du bien de l'État. Je veux parler de la ſuppreſſion des fêtes ſimples dans tout le Royaume, & particuliérement dans le dioceſe de Paris.

Vous avez ſouvent vu cet objet devenir le ſujet des entretiens particuliers, & pour lors vous avez entendu les uns dire que M. l'Archevêque de Paris refuſoit d'y conſentir, les autres que MM. les Fermiers Généraux annonçoient des repréſentations très-fortes ſur cette ſuppreſſion; je puis vous aſſurer, Meſſieurs, que M. l'Archevêque ne s'y refuſera point, & que MM. les Fermiers Généraux ne feront point de repréſentation, je tiens ce fait d'un homme en place qui ne craindroit point certainement d'être nommé, l'ayant annoncé dans un cercle, & ayant témoigné tout le deſir de voir ce projet réuſſir; il pourroit même ſe rappeller qu'on l'a excité à donner ſes ſoins pour le ſuccès de cette affaire. A quoi tient-il donc ce ſuccès? Certainement ce ne peut être le Miniſtere qui balance, puiſque la religion ne ſouffriroit point de cette ſuppreſſion, car la multiplication des fêtes n'augmente pas je crois la dévotion. Il y auroit d'ailleurs un ſcandale de moins, bien des Ouvriers ne ſe faiſant point ſcrupule de travailler les jours de fêtes; le bien de l'État eſt auſſi démontré dans cette ſuppreſſion, car plus il y aura de jours utiles pour le travail, plus il y aura de productions de toute eſpece & de richeſſes par conſéquent. Je ne m'étendrai point ſur tout le bien qui réſulteroit de cette ſuppreſſion, cela eſt connu de tout le monde, & vous l'avez aſſez fait connoître dans une de vos Gazettes, en annonçant la ſuppreſſion des fêtes dans le dioceſe de Rouen.

Qui peut donc retarder cette ſuppreſſion? Ce ne pourroit être que cette crainte naturelle à tous ceux qui gouvernent, de former de nouveaux établiſſemens, de faire des changemens quelconques. On tient aux anciens uſages, la réforme des abus eſt toujours difficile; à plus forte raiſon celle d'un objet fondé ſur notre ancien reſpect pour tout ce qui regarde la religion. Le bien vient toujours lentement.

Vous pouvez, Meſſieurs, exciter le zele des perſonnes faites pour être écoutées, vous pouvez animer aux premieres démarches, & le ſuccès couronnera bientôt vos efforts. Je voudrois que ma ſimple voix pût ſe joindre à la vôtre. Le bien public qui eſt ma paſſion la plus chere, me donneroit peut-être les talens que je n'ai pas; mais je me rends juſtice, & je reſte avec raiſon dans la claſſe de ceux qui ſe contentent de former des vœux pour tout ce qui peut tendre au bonheur de ce Royaume, & du Monarque bienfaiſant qui le gouverne. (*a*)

DE GENES, *le 15 Novembre 1767.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le cours de cette ſemaine, neuf Vaiſſeaux Marchands de différentes Nations, chargés de grains & autres marchandiſes; & le Chebec François le *Séduiſant*, arrivant de Cadix avec des piaſtres pour cette Place. Un de ces premiers Bâtimens a rapporté qu'il a été viſité à la hauteur de Palos, par quatre Chebecs & une barque d'Alger qui croiſoient ſur ces parages.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 28 Nov. 1767.*

Les Navires François le *Maréchal de Luxembourg*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tanquerel*, Armateurs MM. de *Seigne*, *Drouin & Dulac*; l'*Afriquain*, de 120 tonneaux, Capitaine *Pignon Blanc*, Armateurs MM. *Portier*, & le *Vicomte de Choiſeul*, de 300 tonneaux, Capitaine & Armateur M. le *Pont du Fortin*, ſont en charge dans ce Port, les deux premiers pour Guinée, & le troiſiéme pour le Port-au-Prince.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port le Navire Etranger la *Conception*, de 40 tonneaux, Capitaine *Blaiſe Arteaga*, pour Bilbao, Courtier pour ce Navire le ſieur *Gros*.

(a) *Nous avons l'honneur de connoître l'Anonyme, & nous ſommes très-ſûrs de ce qu'il avance dans ſa lettre.*

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 15 Novembre 1767,*

Qui modere les droits attribués aux Offices de Jurés-Mouleurs, Viſiteurs, Compteurs, Peſeurs & Meſureurs des bois à brûler & charbons, créés dans les différentes villes & fauxbourgs du Royaume, par l'Edit du mois de Mars 1696, & réunis au domaine de Sa Majeſté par l'Arrêt du 18 Mai dernier; & qui regle la quotité de ceux qui ſeront perçus à l'avenir ſur leſdits bois à brûler & charbons.

LE Roi ayant jugé à propos de rentrer dans la poſſeſſion des offices de Jurés-Mouleurs, Viſiteurs, Compteurs, Peſeurs & Meſureurs de bois à brûler & charbons, créés dans les différentes villes & fauxbourgs du Royaume, par Édit du mois de Mars 1696; Sa Majeſté auroit ordonné par l'Arrêt de ſon Conſeil du 18 Mai 1767, qu'à compter du premier Octobre ſuivant, les droits attribués auxdits offices, ſeroient perçus à ſon profit, ſur tous les bois à brûler & charbons qui ſeroient amenés, tant par eau que par terre, dans les différentes villes & fauxbourgs du Royaume. Et comme les droits deſdits offices ſont fixés par ledit Édit, à trois ſols pour livre du prix des bois & charbons, où le bois ſera vendu ſix liv. la corde & au-deſſous; à deux ſols ſix deniers pour livre, où il ſera vendu depuis ſix livres juſqu'à dix livres; & à deux ſols pour livre, où il ſera vendu dix livres & au-deſſus: Sa Majeſté auroit ordonné par autre Arrêt de ſon Conſeil du 29 Août 1767, que, conformément audit Édit, il ſeroit formé des tarifs par les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, ſur les prix actuels deſdits bois & charbons,

dans les villes & fauxbourgs où leſdits droits ont dû être établis en exécution dudit Édit ; & auroit permis, pour la facilité de la perception & le ſoulagement des redevables, auxdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, de régler la quotité deſdits droits par meſures de bois & de charbons, par charge & par ânée, & par voiture d'un, deux ou trois chevaux, eu égard à la quotité & aux différens prix des bois & charbons, & en gardant la proportion des droits établis par ledit Édit de 1696, à raiſon deſdits bois & charbons, dans les lieux où cette fixation leur paroîtroit plus convenable ; pour, leſdits tarifs, être envoyés par leſdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, au ſieur Contrôleur général de ſes finances, & ſur ſon rapport, être arrêtés au Conſeil. Sa Majeſté s'étant fait repréſenter les tarifs formés en exécution dudit Arrêt, Elle a reconnu par l'examen qu'Elle en a fait, que le prix deſdits bois à brûler & charbons, étoit monté ſi haut depuis l'Édit de 1696, qu'en ſuivant la fixation portée par cet Édit, pour régler la quotité des droits à percevoir aujourd'hui, l'objet en deviendroit trop onéreux aux peuples. Et Sa Majeſté toujours empreſſée de procurer à ſes ſujets tous les ſoulagemens que l'état de ſes finances peut lui permettre, a jugé convenable de modérer ces droits. A quoi voulant pourvoir : oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne, *&c.*

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 24 Nov. 1767.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Le divid. pour les Action. à 5 p$\frac{0}{0}$	156
Annuités conſol. à 3 p$\frac{0}{0}$	90
Annuités réduites à 3 p$\frac{0}{0}$	88 $\frac{3}{4}$ $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{4}$
Ann. de 1756 à 3 $\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$	95 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{2}$
Ann. de 1758 à 3 $\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$	94
Ann. conſol. de 1762 à 4 p$\frac{0}{0}$	101 $\frac{1}{2}$
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p$\frac{0}{0}$	87 $\frac{3}{8}$ $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{4}$
Nouv. ann. du Sud à 3 p$\frac{0}{0}$	88
Ann. du S. de 1751 à 3 p$\frac{0}{0}$	87 $\frac{1}{4}$
Le divid. pour les Actionnaires à 10 p$\frac{0}{0}$	269 $\frac{1}{2}$
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p$\frac{0}{0}$	86 $\frac{1}{4}$
Long. ann. ſans cap. 1745, 46, 57 ; 1761 & 62.	14 $\frac{1}{2}$; 27 $\frac{1}{8}$ *années.*

DÉCLARATION DU ROI, *donnée à Verſailles le 29 Nov. 1767.*

Concernant les rembourſemens à faire par la Caiſſe des Amortiſſemens.

ÉDIT DU ROI,

donné à Verſailles au mois de Novembre 1767.

Qui ordonne la converſion de différens effets au Porteur, en Contrats.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Déc.
De Courmont,	18^e.	toutes l.	10
Baroy,	27^e.	M.	11
Meulan,	44^e.	P.	9

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1767.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
Ac. des Indes.	1275	1275	1272 $\frac{1}{2}$
Emp. de la Com.	392	392	392
Prom. à 5 p$\frac{0}{0}$.		21	
Prom. à 4 p$\frac{0}{0}$.			
Bill. de la Com.	405	405	404
Ac. des Fermes.	840	845	850
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	11	10 $\frac{1}{2}$	
3^e. Loterie.	9 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$	8 7 $\frac{1}{2}$
Annuités.	381		370
Coup. d'An.	72	71	
Emp. de 50 mil.			35
Emp. de 30 mil.	37	37	37 36 $\frac{1}{2}$
Col. 1759.			
Canada.	40	40 41 (1^e 23	
4^e. L. Epoques.	21. 11^e. 26	20 $\frac{1}{2}$ 20. 19. 18 $\frac{1}{2}$ 18	18 17 16 11^e. 21
Nouette.	35 $\frac{1}{2}$ 36.	36 35 $\frac{1}{2}$	35
Ac. de la caiſſe.			1110
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p$\frac{0}{0}$			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 98.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

AUX CAYES, le 19 Juillet 1767, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; celui de la ſeconde, de 40 à 45 liv.; le brut, de 20 à 22 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le coton, 170 liv.; les cuirs, de 6 à 8 liv.

A LEOGANE, le 29 Juillet, le ſucre blanc de la premiere qualité, 50 liv.; celui de la ſeconde, 44 liv.; celui de la troiſiéme, 39 liv.; le commun, 35 liv.; le brut, 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, 19 ſols; le coton, 170 liv.

AU PORT AU PRINCE, le 30 Juillet 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, 52 liv.; celui de la ſeconde, 45 liv.; celui de la troiſiéme, 40 liv.; le commun, de 34 à 36 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 liv. 10 ſols à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau, 19 ſols; le coton, 170 liv.; les cuirs, 7 liv. 10 ſols; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

A SAINT MARC, le 31 Juillet, le ſucre blanc, de 50 à 55 liv.; le commun, de 32 à 40 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, de 17 ſols 6 den. à 18 ſols; le vieux, 16 ſols; le coton, 175 liv.

AU CAP, le 2 Août, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 56 à 60 liv.; celui de la ſeconde, de 50 à 56 liv.; celui de la troiſiéme, de 44 à 48 liv.; le commun, de 30 à 40 liv.; le brut, de 20 à 25 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 17 ſ. 6 d. à 18 ſols; le vieux, de 13 à 16 ſols; le coton, de 170 à 190 livres; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

AUX CAYES, le 19 Juillet, le vin vieux, de 200 à 250 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 100 liv.; la commune, 70 liv.; le bœuf ſalé, de 80 à 90 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 l. *l'ancre*; le beurre, 30 ſols *la livre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, 150 liv. *le cent.*

A LEOGANE le même jour 29, le vin vieux, 170 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, 75 liv.; la commune, 60 liv.; le bœuf ſalé, 75 liv. *le baril*; le petit ſalé, 27 liv. *l'ancre*; le beurre, 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

AU PORT AU PRINCE, ledit jour 30 Juillet, le vin vieux, de 170 à 180 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 75 à 80 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, 70 liv. *le baril*; le petit ſalé, 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

A SAINT MARC, led. jour 31, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, de 160 à 180 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 90 à 100 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 72 à 75 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; le beurre, de 28 à 30 ſols *la livre*; l'huile, de 33 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 90 à 100 liv. *le cent.*

AU CAP, le 2 Août, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 130 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 75 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 54 à 75 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 20 à 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 60 à 65 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

AUX CAYES, le ſucre blanc, 13 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 36 den.; le coton, 36 den.

A LEOGANE, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, 18 den.; le coton, de 40 à 45 den.

AU PORT AU PRINCE, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 40 à 45 deniers.

A SAINT MARC, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, de 30 à 36 den.; le café, 15 den.; le coton, de 40 à 45 deniers.

AU CAP, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, de 16 à 18 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 15 à 20 den.; le coton, de 36 à 36 deniers.

Du Havre, *le 26 Novembre 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 21 au 25 Novembre il eſt entré dans ce Port 11 Navires François & 5 Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Sainte Marthe*, Capitaine *Saffrai*; la *Jeanne Marie*, Capitaine *Joſeph Rodes*; l'*Intelligent*, Capitaine *Leſot*, venant tous trois de Rouen, & de relâche au Havre, le premier pour Cadix (*), le ſecond pour Bayonne, & le troiſiéme pour Lisbonne ; l'*Indulgent*, Capitaine *Tabarie*, venant de Rouen, en charge au Havre pour le Cap & pour partir dans les premiers jours de Décembre ; le *Saint Thomas* ; le *Saint Pierre* ; la *Bonne Aventure*, venant tous trois de Dieppe chargés de marchandiſes pour les Iſles Françoiſes ; l'*Aimable Anne*, Capitaine *Goſſiame*, venant de Boulogne ſur leſt, de relâche pour la Rochelle ; les *Deux Freres*, Capitaine *Yves le Bars*, venant de Nantes avec brai ſec ; le *Saint Firmin*, Capitaine *Miranbeaux*, venant de Saint Ander chargé de laine ; des Etrangers, la *Primeroſe*, Capitaine *Barker* ; le *Ravenſnorth*, Capitaine *Baker* ; la *Henriette*, Capitaine *Breneer*, tous trois Anglois venant les deux premiers de Newcaſtle avec du charbon de terre, & l'autre de Southampton ſur leſt ; le *Taanman*, Capitaine *Dirkſlot*, Hollandois, venant d'Oneille, Port Maurice & Malaga, chargé d'huile d'olive, raiſins, citrons & vin de liqueur ; la *Bonanza*, Capitaine *Yribar*, Eſpagnol, venant de Rouen de relâche au Havre allant à Saint Sebaſtien & à Bayonne.

Départ *de Navire.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 35 Navires François & Etrangers ; des premiers, 1 alloit à Bordeaux, 1 à la Rochelle, 1 à Morlaix, 2 à Nantes, 1 à Vannes, 2 à S. Malo, 2 à Grandville tous 10 ſur leſt ; les autres alloient à Lisbonne avec diverſes marchandiſes, 1 à Marſeille avec du ſeigle, 1 à Breſt avec du bois de conſtruction ; outre ces Navires il y en avoit 14 pour les Colonies ; ſçavoir, la *Saint Jean de Pulchery*, Capitaine *Hervieux*, allant à Cherbourg & delà à la Martinique ; la *Concorde* (**), Capit. *Tibon* ; la *Pauline*, Cap. *Rabier* ; le *Marquis de Puyſegur*, Capitaine *Leceſne*, allant tous trois au Cap ; la *Douce Marie*, Cap. *Deſvarieux*, allant aux Cayes S. Louis ; le *Prince Thom*, Cap. *Auvray*, allant à la Côte d'or & en Guinée ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Vaſſeur* ; la *Gracieuſe*, Capitaine *Teſſier* ; la *Marguerite*, Capitaine *Beauvais*, allant tous trois à la Martinique ; la *Bienfaiſance*, Capit. *Sochon* ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Savari*, allant tous deux à la Martinique & à la Guadeloupe ; l'*Aimable Eliſabeth*, Capitaine *Guillemette* ; le *Felix*, Capitaine *le Sage*, allant à la Guadeloupe ; la *Comteſſe de Mailly*, Capitaine *Famin de Courſeul*, allant aux Grandes Indes paſſant par l'Orient ; des Etrangers, 2 Hollandois alloient, l'un à Breſt avec bois de conſtruction pour le Roi, l'autre à Amſterdam avec ſucre, café & cacao ; 2 Anglois alloient ſur leſt, l'un à Corck & l'autre en Angleterre ; 1 de Brême alloit dans ce même endroit avec ſucre & café ; 3 Eſpagnols alloient, l'un à Bilbao, & les deux autres à Saint Sebaſtien & à Bayonne, chargés de diverſes marchandiſes & de lin crud.

(*) *Parti le 22.*

(**) *Ce Navire étoit déjà parti le 23 Octobre, il a relâché le premier Novembre, & il eſt reparti du Havre le 21.*

De la Rochelle, *le 25 Novembre 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires la *Guirlande*, Capitaine *Ménaget* ; & les *Deux Freres*, Capitaine *Picolet*, venant tous deux Saint Domingue chargés de 8 boucauts 3 bariques 11 quarts 3 ancres d'indigo, 360 bariques 3 quarts de ſucre brut, 55 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 2 boucauts 52 bariques 73 quarts 2 ancres & demi de café, 192 balles 11 demi-balles de coton, 400 liv. de canefice, 38400 liv. de bois de campêche & 36 dents de morphil.

Prix de quelques Denrées.

Froment, 190 liv. ; orge, de 95 à 97 liv.

Eau-de-vie de la Rochelle, 162 liv. ; dito d'Oleron & de Ré, de 160 à 172 liv. ; dito de Cognac, 175 liv.

Sucre brut, de 26 à 31 liv. ; ſucre blanc troiſiéme ſorte, de 43 à 45 liv. ; ſyrop, 12 liv. ; indigo cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 5 liv. 6 ſols ; café de Saint Domingue, de 17 ſols 6 den. à 18 ſols ; coton de Saint Domingue, de 155 à 160 livres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 1ᵉ Décembre.

AGRICULTURE.

De Coppenhague.

Le Roi vient de nommer une nouvelle commiſſion chargée d'examiner tout ce qui peut contribuer à l'amélioration de la culture des terres en Dannemarck : Il a ordonné en même temps la ſuppreſſion de celle qui avoit été établie pour cet effet, il y a quelques années.

De Londres, *le 14 Novembre 1767.*

Maladie épidémique ſur les chevaux.

Il regne ici depuis quelque temps une maladie mortelle pour les chevaux; il n'y a preſque point d'écurie à Londres où il n'y en ait de malades, & qui ne ſoient attaqués d'un catharre inflammatoire. Cette maladie ne ſeroit point auſſi générale, ſi elle n'étoit cauſée par quelque maligne influence de l'air. Comme il y a à craindre qu'elle ne faſſe de plus grands progrès, ſi le même temps continue, il eſt à propos de s'inſtruire ſur le genre de cette maladie. Le ſang de l'animal eſt plus ou moins viſqueux, (coëneux) ſelon le degré de la maladie. Si le ſang qu'on tire au cheval a une croute jaunâtre & très-épaiſſe, avec un peu de ſéroſité lorſqu'il eſt repoſé, une ſeule ſaignée ne ſuffit pas ; il faut lui en faire une ſeconde plus conſidérable le jour ſuivant. Quand même le cheval jetteroit par les narines, s'il continue à battre du flanc comme s'il venoit de faire une longue courſe, c'eſt une preuve que ſes poumons ſont très-embarraſſés, & qu'il eſt dans un très-grand danger.

Il eſt eſſentiel de donner aux chevaux malades du bon foin, des carotes & du ſon bien mêlés enſemble pour leur nourriture, leur faire boire de l'eau tiede dans laquelle on aura fait diſſoudre du nitre & délayé du gruau ; ſupprimer l'orge, les feves & les breuvages compoſés par les Maréchaux avec du vin ou de la biere. Cette nourriture eſt abſolument contraire à la maladie actuelle. Pluſieurs chevaux à qui l'on a donné, ſuivant l'uſage ordinaire, des préparations mercurielles & de l'aloës, ſont morts en peu de jours.

Quelques perſonnes ont employé avec ſuccès la recette ſuivante.

Prenez une once de crocus doux d'antimoine, diviſez-là en quatre parties égales, l'une deſquelles vous donnerez au cheval le matin & autant le ſoir, dans quelques breuvages chauds. Prenez enſuite une demi-once d'huile de graine de lin, mêlez-là exactement avec une once de miel à laquelle vous ajouterez une pinte de bierre ordinaire ou vin, & une demi-once de nitre. Faites prendre ce breuvage en quatre fois au cheval, obſervant de le bien couvrir, & de lui faire faire un exercice modéré, il ſera bientôt remis. Ce remede ſe donne en deux temps.

Un Ambaſſadeur étranger a perdu preſque ſubitement ſix chevaux de caroſſe, dont le moindre valoit 40 guinées.

Nous continuerons à inſtruire le public de tout ce qui ſe paſſera relativement à cette maladie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

JOURNAL

De l'éruption du Veſuve.

Depuis pluſieurs mois la fermentation intérieure du Veſuve, annonçoit une éruption prochaine ; il ſe paſſoit peu de jours que ſa bouche ſupérieure n'exportât plus ou moins de matieres enflammées compoſées de pierres brulées, de ponces, de ſcories, de tufs, de ſables, *&c.* Elles s'élevoient avec fracas, ſur-tout le ſoir, juſqu'à une hauteur conſidérable, & répandoient dans l'atmoſphere une clarté qu'on appercevoit de la Ville de Naples. Les Obſervateurs regardoient ces phénomenes comme les avants-coureurs d'une révolution plus intéreſſante; en effet :

Le Lundi 19 du mois d'Octobre vers les onze heures du matin, on apperçut au-deſſus de l'embouchure du Volcan, un nuage très-épais qui eſt le préſage ordinaire des éruptions. On entendit en même-temps des mugiſſemens ſouterrains qui occaſionnerent le tremblement général de toutes les maiſons des environs. L'après midi le bruit impétueux de la montagne augmenta, & fut enfin ſuivi de l'éruption d'une lave qui coula d'abord avec tant de rapidité, qu'elle parcourut plus de deux milles dans l'eſpace de trois heures. Sa bouche s'ouvrit vers le Nord dans la partie inférieure du Veſuve qui regarde la *Somma* (autre montagne pareille) & cette lave prit ſon cours vers l'Occident entre ſa ſource & les rochers de la *Somma*. Elle gagna vers minuit le pied du *Salvadore*, autre montagne beaucoup moins élevée ſur laquelle eſt placé l'hermitage, & combla preſqu'entierement un vallon de ſoixante toiſes de profondeur ſur vingt de largeur.

Le 20, le bruit ſouterrein s'appaiſa, les ſecouſſes furent moins fréquentes, les exploſions moins fortes, & cette journée ne fut remarquable que par une pluie de cendres très-fine, qui en ſuivant la direction du vent, vinrent tomber juſqu'à trente milles de diſtance. Cependant le lit de ſa lave groſſiſſoit toujours, & ce fleuve de feu après s'être porté ſur *Reſina*, village voiſin de *Portici*, forma un autre ruiſſeau de lave qui ſe tourna vers *Saint-Joria*, où ſe trouvent les belles maiſons de campagne des environs de Naples.

Le 21 ſe paſſa ainſi que la veille, ſans aucun événement extraordinaire, & n'eut de particulier que la progreſſion de la lave qui vint environner l'Egliſe de *Saint Vito*, & l'enfermer comme dans une Iſle.

Le 22, le volcan reprit de nouvelles forces, ſes exploſions recommencerent avec plus d'éclat, ſon effervescence ſe manifeſta par des mugiſſemens plus terribles & plus perſévérans ; l'air fut chargé d'une cendre plus noire & plus grenue que la précédente ; tout annonçoit que la lave devenoit plus abondante, & en effet elle reprit une troiſiéme route qu'elle s'étoit déjà frayée du côté qui regarde *Ottoiano*, mais avec une ſi grande force qu'elle ravagea un terrein conſidérable. Ce jour là on comptoit plus de 20 maſſeries ou cenſes détruites entiérement depuis le commencem^t. de l'éruption.

Le 23 pendant le jour on n'apperçut aucun ſymptôme particulier, on n'entendit aucun bruit, on ne reſſentit aucune ſecouſſe ; on remarqua ſeulement une épaiſſe fumée dans l'atmoſphere qui déroboit aux yeux la ſituation de la montagne. Le ſoir il tomba une nouvelle pluie de cendres, & la bouche du ſommet continuoit toujours ſes exploſions, mais les premieres laves étoient preſqu'éteintes, & ne conſervoient plus d'activité qu'à leur embouchure.

Le 24, même ſilence, même fumée, même obſcurité, point de bruit, point d'ébranlement, autant de cendres.

Le 25 pendant la nuit, on entendit quelques coups redoublés qui ceſſerent le matin ; pendant le jour le ſoleil fut éclipſé par un nuage de cendres qui tomberent en pluie.

Les 26, 27, 28, 29 & juſqu'aujourd'hui 30, le Veſuve n'a donné aucun ſigne d'agitation viſible ou ſenſible, & il n'eſt ſorti de ſon intérieur que de la fumée & de la cendre.

Cette tranquillité perſévérante ne permet pas de douter que toutes les éruptions & tous les dangers ne ſoient entiérement paſſés. Le calme s'eſt remis dans les eſprits, & l'on ne plaint plus que les pauvres malheureux qui ont été les victimes de ce déſaſtre. Les ravages de ce volcan ont occaſionné une révolution dans l'eſprit de tous les Napolitains. Au premier ſignal de l'éruption, le peuple ſe répandit tumultueuſement dans les rues & ſur les places publiques ; il eut re-

cours d'abord aux prieres, & ſe rendit enſuite à la porte du Cardinal-Archevêque, de qui il exigea avec violence une proceſſion ſolemnelle où fut portée la chaſſe de Saint Janvier, Patron de Naples. Les filles, pieds nuds, les cheveux épars, une couronne d'épine ſur la tête, firent auſſi une proceſſion. Les priſonniers profitant du deſordre qui paroiſſoit regner de tous côtés, voulurent en tirer avantage pour rompre les priſons; mais la crainte du danger ayant ceſſé, tout fut rétabli dans l'ordre.

AVIS.

Carrieres de marbre à louer ou à exploiter.

Une carriere de marb. très-fin à fond rouge, parſemé légerem^t & très-agréablem^t de différentes couleurs tendres. Une autre de marbre blanc veiné de rouge & de noir, & tigré, ſituée au Village de Dompiere en Hainault, ſur la chauſſée d'Aveſnes à Landrecy; cette même chauſſée conduit à Paris, en Flandres, en Alſace & en Lorraine. Ces carrieres ſont à louer ou à exploiter; il y a ſur la carriere même, un attelier muni d'un fourneau de Maréchal pour racommoder les outils des Ouvriers; un magaſin pour remettre les marbres travaillés, & des chambres pour loger les Ouvriers. La carriere de marbre rouge eſt une maſſe de marbre d'une ſeule piece, ſans coupe ni ſéparation; on peut en tirer des blocs de la grandeur, de la hauteur & de l'épaiſſeur qu'on veut. Les perſonnes qui deſireront voir de ce marbre, pourront s'adreſſer à M. Barge, Arquebuſier du Roi, aux écuries du Roi, rue Saint Nicaiſe à Paris. Il leur indiquera les endroits où il y en a d'employé, à S. Roch & ailleurs; on pourra auſſi s'adreſſer ſur les lieux au ſieur Mercier économe au Château d'Hujement près d'Aveſnes en Hainault.

Un Marbrier entendu pourroit tirer un très-grand avantage de la poſition de cette carriere, en y faiſant un entrepôt des plus beaux marbres de Flandres, dont les carrieres ſont éloignées de celle-là de 2, 4, 6 & 8 lieues, & il pourroit les y faire venir, les travailler ſur les lieux & fournir par ce moyen toute ſorte d'aſſortiment complet à Paris, à beaucoup meilleur marché que les Marbriers de Paris.

Les frais de voiture ſeroient moins chers pour lui, parce qu'en envoyant les marbres tout ouvragés, il n'auroit à payer le port de la matiere qui tombe ſous le cizeau de l'Ouvrier à Paris, & que les mains d'œuvre en tout genre ſont à beaucoup meilleur marché dans cette Province qu'à Paris.

Il y a 12 à 13 lieues de cette carriere au Port de Pont à-Verd qui va à Paris par la Seine.

Il y a une très-grande quantité de blocs de marbre tirés qu'on donneroit à un très-juſte prix à quiconque entreprendroit toute la carriere.

ANNONCES DE LIVRES.

THÉ VÉGÉTABLE SYSTEME, *&c.* C. A. D. *ſyſtême végétal ou recueil d'expériences & d'obſervations, pour faciliter le développement & la connoiſſance de la ſtructure interne des plantes, de leur vie, de leur croiſſance, & de la maniere dont elles ſe propagent. On y apprend quel eſt le nombre, la proportion, la diſpoſition des ſemences & le développement du germe juſqu'à la perfection du végétal. On y a joint une nouvelle anatomie des plantes d'après nature.* Par M. Jean Hill, Docteur en médecine, XI^e vol in-fol. A Londres, chez Baldwin, 1767.

Cet ouvrage eſt très eſtimé des ſçavans Botaniſtes, qui auroient cependant deſiré que l'Auteur eût élagué bien des choſes dont il a ſurchargé ſon recueil; mais ils conviennent en même-temps qu'il eſt le plus étendu & le meilleur qui ait encore paru. Il y a lieu de croire que cet ouvrage ſera volumineux, & l'Auteur ignore lui-même combien il lui reſte de volumes à compoſer. Il nous ſemble qu'un ouvrage de cette nature, fait pour les Botaniſtes de toutes les Nations, auroit dû être écrit en Latin, afin de lui donner une plus grande publicité.

ABHANDLUNGEN DER FREYEN OECONOMISCHEN GESELSCHAFT, *&c.* C. A. D. *Mémoire de la Société libre & économique de S. Petersbourg, établie pour l'encouragement de l'agriculture Ruſſe & de l'économie ruſtique, pour l'année 1765*, traduit en Allemand. A Mittau & à Riga, chez Hartknoch, 1767.

Cette utile Société diviſée en trois claſſes, s'aſſemble une fois par ſemaine. L'objet de la premiere eſt les nouvelles découvertes,